



L'an deux mille douze, le onze avril, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le dix-neuf avril à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2012

PRESENTS MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ARNOULT, ROUSSEAU, BUFFETEAU, GUILLARD, MOURRY, COCHEREAU, LOPEZ, Mmes PAILLER, LABECA-BENFELE, DURAND, GUIMAS.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND
M. GUIGNAudeau donnant pouvoir à M. LOPEZ
Mlle HAMELIN donnant pouvoir à M. COCHEREAU

Mme GUIMAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande à ce que le point concernant le bail de pêche soit retiré de l'ordre du jour car après vérification, un bail de pêche a été signé en décembre 2008 et prendra fin le 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour proposée.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Marie-Laure DURAND, à la demande de Michel GUIGNAudeau, souhaite que la remarque de ce dernier sur les mobil-homes soit ajoutée. Monsieur le Maire indique que cette dépense était inscrite au budget de fonctionnement 2012 et qu'il n'était pas nécessaire, de ce fait, de consulter le Conseil Municipal. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un achat de résidences mobiles mais d'une location.

Après l'ajout de la phrase suivante au précédent compte rendu : « Michel GUIGNAudeau regrette l'achat de deux mobil-homes, livrés le 30 mars, sans que le Conseil Municipal en ait été informé et avant que le budget ne soit voté », le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de la précédente séance.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission s'est réunie le 12 avril et que la salle d'accueil et d'animation a été évoquée. Il reste quelques travaux, notamment le plan de travail. L'entreprise Laroche a été retenue et posera le plan de travail lors de la semaine 17.

Les ruines 4 et 6 rue Thomas continuent à poser des problèmes. Monsieur le Maire rappelle que des travaux ont eu lieu sur la façade afin de sécuriser le trottoir. Suite à cette intervention, les locataires du bâtiment mitoyen du 4, rue Thomas ont constaté des infiltrations d'eau et en ont informé leur propriétaire. Celui-ci souhaite faire des travaux. Le notaire lui a conseillé de demander à un huissier de venir faire un

constat. Par ailleurs, la recherche des héritiers se poursuit. La commission a estimé qu'il était nécessaire demander des devis pour l'évacuation des gravats. Les courriers ont été envoyés auprès des entreprises.

M. ROBIN est venu présenter le projet définitif pour le local des archives. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- Pose d'un escalier sans contremarches depuis le couloir de la Mairie (à côté du photocopieur) avec un cloisonnement coupe-feu,
- La cloison des anciens sanitaires est abattue,
- Une ouverture à créer entre le local 1 (au-dessus du bureau de la comptabilité) et le local 2 (au-dessus du photocopieur) car l'entrée actuelle est sur l'emprise de l'escalier,
- Remplacement des menuiseries (fenêtres) avec du double vitrage,
- Réparation de la porte côté escalier de pierre,
- Isolation du plafond avec des plaques en plâtre (une étude de la structure du plafond sera effectuée au préalable),
- Des travaux de peinture sur les murs et les deux faces des ouvertures ainsi que pose de peintures,
- Installation de trois radiateurs pour avoir une température de 16/17 degrés,
- Des travaux d'électricité avec notamment l'apport de quelques points lumineux,
- Sol en béton lissé.

M. ROBIN s'est renseigné sur la question de la ventilation de la pièce et il s'avère que ce n'est pas une nécessité. Le calendrier définitif pour l'appel d'offres en marché négocié sera bientôt établi par M. ROBIN. Toutefois la fin des travaux est prévue pour fin octobre 2012.

M. GIRARD du cabinet ATF est également venu présenter son travail sur le remplacement du chauffage du Foyer Rural lors de cette réunion. Le projet dépend du choix entre une option rafraîchissement de la salle en plus du chauffage ou s'il s'agit simplement de chauffer la salle. La commission ne considère pas l'option rafraîchissement comme étant prioritaire. De ce fait, la pompe à chaleur prévue à l'origine n'est plus judicieuse et une chaudière murale gaz suffirait à alimenter les grands radiateurs (2 m de largeur par 4 m de hauteur) qui seront installées dans la salle. M. GIRARD a souligné que ces grands radiateurs et les tuyauteries nécessaires dans ce cas auront un impact esthétique sur la salle.

Si le coût pour raccorder le Foyer Rural au réseau de gaz naturel de ville n'est pas très élevé (un peu plus de 400 euros), le coût de l'ensemble du projet sera sensiblement similaire car la chaudière est bien moins chère qu'une pompe à chaleur mais le coût pour les radiateurs s'ajoute, ce qui donne peu ou prou le même total. Monsieur le Maire a fait part lors de cette réunion de la nécessité de changer les vieux radiateurs électriques notamment dans le hall et la mezzanine. M. GIRARD ne voit pas de problème particulier, il devra juste s'assurer que la chaudière sera assez puissante.

M. BUFFETEAU a demandé lors de la réunion de la commission que l'option chaudière à bois soit étudiée. M. GIRARD va travailler sur cette voie. Des subventions pourraient être obtenues si l'option bois était retenue mais l'ADEME impose des critères sévères et il faudrait notamment revoir toute l'isolation de la salle, ce qui a pour effet de changer sensiblement le projet de départ. L'ADAC a été sollicitée pour explorer cette option.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD évoque le travail de la commission lors de la réunion du 12 avril. Les entreprises INEO et FORCLUM ont fourni des devis pour le remplacement de luminaires à mercure. Ces offres ont été analysées et la proposition de l'entreprise INEO a été retenue.

Des travaux d'assainissement sont prévus au camping avec la mise en place de deux tabourets pour les résidences mobiles, sur le réseau principal du camping où l'analyse vidéo a révélé la présence de racines et la pose d'un tabouret pour un particulier rue des Prés Michau. Les entreprises VERNAT TP et SOGEA ont été sollicitées pour ces chantiers. L'entreprise SOGEA a été retenue pour réaliser l'ensemble des travaux.

Michel HUARD présente aux conseillers les quatre emplacements de stationnement supplémentaires qui pourraient être créés place du Général Leclerc sous réserve des travaux que doit mener le STA pour l'accessibilité des personnes handicapées sur le quai de l'arrêt de bus. Aucune remarque n'est formulée sur ce projet par les conseillers présents.

Pour les travaux de la rue des Prés Michau et le programme de voirie 2012, l'ouverture des plis a été effectuée. L'analyse des offres est en cours.

Jérôme GUILLARD s'étonne que la direction Tours ne soit pas indiquée sur la déviation.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

La prochaine réunion de la commission « Vie scolaire » se déroulera le 20 avril.

La commission « Vie associative, sports, culture » s'est réunie le 17 avril. Gérard VOISIN informe l'assemblée que le programme pour la Fête de la Musique est bien avancé. Ainsi, outre le traditionnel pique-nique populaire sur la place Gambetta, quatre groupes s'y produiront. Une jeune chanteuse de jazz, blues, gospel et funk, qui vient de s'installer sur la commune participera également. Ce programme respecte l'enveloppe budgétaire accordée. Un courrier a été envoyé aux bars et restaurants pour connaître leurs intentions pour cette soirée.

L'organisation du Comice se poursuit notamment pour le village associatif. Plusieurs associations ont répondu positivement et participeront au Comice. Le programme des trois jours de la manifestation s'affine :

- Vendredi : concours de labour avec plusieurs animations espérées (aéromodélistes, para-moteurs, balades en calèche...), concert de 40 trompes de chasse certainement dans l'église, séance de cinéma en plein air par Terres d'Images et concert DJ pour les jeunes pour finir la soirée,
- Samedi : journée des exposants, commerçants, artisans et fête foraine et soirée spectacle au Foyer Rural organisée par les « Amis d'Albert »,
- Dimanche : Corso Fleuri, jongleurs et cracheurs de feu pour emmener le public vers la prairie du Dauphin où seront donnés un concert et des danses africaines sur le thème du feu avant le feu d'artifice qui clôturera le Comice Rural 2012.

L'exposition des animaux se déroulera comme lors du précédent Comice dans la prairie du Foyer de Cluny.

Plusieurs communes ont répondu positivement à la demande de participation financière.

Au niveau de la sécurité, la question des déviations à mettre en place durant le Corso Fleuri a été évoquée avec le STA et la gendarmerie. La Croix Rouge devrait se charger de prodiguer les premiers soins le dimanche après-midi. Une entreprise de gardiennage se chargera de surveiller les expositions durant la nuit du samedi au dimanche.

L'année 2012 est particulièrement chargée en manifestations co-organisées par la Commune et les associations telles que les 20 ans de la bibliothèque publique, Fête de la Musique, tournois de foot et tennis, rencontres avec les arbitres du district, Comice Rural, Percufole's et anniversaire de l'association Cheval et nature.

Le chauffe eau pour les vestiaires du stade a été commandé dès le vote du budget et a été posé semaine 16. De même, les commandes ont commencé à être passées pour les achats prévus au budget 2012.

Les associations qui avaient fait une demande de subvention, ont reçu un courrier leur demandant de fournir un RIB et leur numéro de SIRET.

Enfin la commission a rencontré la société CLEAR CHANNEL pour les deux mobiliers publicitaires urbains.

⇒ Cimetière.

Monsieur le Maire indique que toutes les exhumations ont été réalisées et que plus de corps que prévus ont été trouvés. L'ossuaire est désormais presque plein.

3. DISSOLUTION DU SIVOM DE LIGUEIL : TRANSFERT DES TITRES NON SOLDES RELATIFS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES VERS LE SI DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE MANTHELAN (DEVENU LE SI DE TRANSPORT SCOLAIRE DU LIGUEILLOIS) - 2012-040

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2011 portant dissolution du SIVOM de LIGUEIL,

Vu la délibération du comité syndical en date du 20 mars 2012 modifiant sa délibération du 28 juin 2011 portant abandon de la compétence « transports scolaires », en supprimant la phrase « considérant qu'il n'y a ni actif ni passif lié à cette compétence », en raison de titres non soldés qui constituent un passif,

Vu cette même délibération en date du 20 mars 2012 qui autorise le transfert des titres non soldés relatifs aux transports scolaires vers les comptes du SI de transport scolaire du Ligueillois,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer dans les mêmes termes,

Délibère et

Approuve à l'unanimité :

Les termes de la délibération du comité syndical en date du 20 mars 2012 portant modification de la délibération du 28 juin 2011 et autorisation de transférer les titres non soldés relatifs aux transports scolaires vers les comptes du syndicat de transport scolaire du Ligueillois (anciennement de MANTHELAN).

4. DISSOLUTION DU SIVOM DE LIGUEIL : REPARTITION DU COMPTE DU TRESOR - 2012-041

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2011 portant dissolution du SIVOM de LIGUEIL,

Vu la délibération du comité syndical en date du 20 mars 2012 portant modalités de répartition du compte au trésor entre les communes,

Vu le tableau annexé qui précise la part revenant à chaque commune,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer sur cette répartition, et se prononcer sur l'acceptation pure et simple de la part lui revenant ou sa cession à la communauté de communes du grand Ligueillois,

Délibère et

Approuve à l'unanimité :

- Les termes de la délibération du comité syndical en date du 20 mars 2012 portant modalités de répartition du compte au trésor du SIVOM entre les communes

Décide de céder la part revenant à la commune, soit **5 415,98 euros**, à la communauté de communes du grand Ligueillois.

5. DISSOLUTION DU SIVOM DE LIGUEIL : PRECISIONS SUR LE TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF - 2012-042

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2011 portant dissolution du SIVOM de LIGUEIL,

Vu la délibération du comité syndical en date du 20 mars 2012 portant précisions sur le transfert de l'actif et du passif,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer dans les mêmes termes,

Délibère et

Approuve à l'unanimité :

- Les termes de la délibération du 20 mars 2012 portant précisions sur le transfert de l'actif et du passif du SIVOM de LIGUEIL.

6. ADMISSIONS EN NON VALEUR - 2012-043

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de la Commune de Ligueil voté et approuvé par le Conseil Municipal le 30 mars 2012 ;

VU l'état des créances irrécouvrables transmis par Madame le Comptable public de Ligueil pour lesquelles il a été demandé l'admission en non valeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **ADMET** en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- 196 € au titre de l'année 2008
- 162,58 € au titre de l'année 2009
- 17,70 € au titre de l'année 2011

soit un total de **376,28 euros**

(trois cent soixante-seize euros et vingt-huit centimes) ;

PRECISE QUE les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2012 au Chapitre 65 – imputation 6541.

7. MISE EN COMMERCIALISATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES APL DE VAL TOURAINE HABITAT - 2012-044

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur Général de VAL TOURAINE HABITAT dans lequel il demande l'avis de la Commune via une délibération du Conseil Municipal sur la mise en commercialisation de douze logements conventionnés à l'APL et situés dans le groupe immobilier « La Chapellerie ».

Cette vente ne doit pas porter sur des logements insuffisamment entretenus et ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en commercialisation de douze logements conventionnés à l'APL dans le groupe immobilier « La Chapellerie ».

8. RECRUTEMENT POUR BESOIN SAISONNIER : UN GARDIEN POUR LE CAMPING - 2012-045

Monsieur le Maire donne les dates d'ouverture du camping municipal pour l'année 2012, soit du 28 mai jusqu'au 31 août inclus pour la période estivale. Il est donc nécessaire de recruter un agent non titulaire au poste de gardien du camping pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2012.

Jacques ARNOULT prend la parole et indique qu'il se désolidarise de la façon dont a été recrutée la personne qui a occupé cette fonction l'an dernier. Toutefois il ne remet pas en cause son travail. Martine PAILLER rappelle que la nomination des agents est du pouvoir du Maire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire, à temps complet, au grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour occuper le poste de gardien du camping municipal à compter du 1^{er} juin 2012 et jusqu'au 31 août 2012 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.

9. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE LOCAL DES ARCHIVES - 2012 - 046

Monsieur le Maire présente la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage formulée par le cabinet VILLERET - BOURDIN - ROBIN.

La mission de maîtrise d'ouvrage consiste en :

- Esquisse
- Etudes avant-projet
- Plans d'exécution - Descriptif des travaux (Cahier des clauses techniques particulières)
- Consultation des entreprises - Assistance pour l'établissement des marchés de travaux
- Direction pour l'exécution de travaux - vérification de acomptes
- Assistance à la réception des ouvrages réalisés

Les honoraires s'élèvent à 5 300 € HT et incluent les frais d'ouverture de dossier, comprenant l'analyse du programme, les visites et les discussions préliminaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE

- DE MANDATER** la S.A.R.L. d'Architecture Bourdin - Villeret - Robin, sise 165, rue Salengro, 37000 TOURS, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un local des archives au 1^{er} étage de la mairie,
- D'INSCRIRE** au budget la somme de 5 300,00 € HT (cinq mille trois cents euros hors taxes),
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

10. TARIFS POUR LA SALLE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION RUE DES PRÉS MICHAU - 2012 - 047

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission des finances concernant les tarifs de la salle d'accueil et d'animation de la rue des Prés Michau qui est une salle d'une superficie et d'une capacité intermédiaires entre la salle polyvalente et le Foyer Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS

DECIDE

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} mai 2012 les tarifs pour la salle d'accueil et d'animation de la rue des Prés Michau comme suit :

	Associations locales	Administrés	Hors commune
1 journée	70 EUROS	70 EUROS	220 EUROS
2 journées	120 EUROS	120 EUROS	350 EUROS
Frais de chauffage	60 EUROS	60 EUROS	60 EUROS
Frais de nettoyage (salle et terrasse extérieure)	70 EUROS	70 EUROS	70 EUROS
Caution	500 EUROS		
Si le ménage n'a pas été bien réalisé après une manifestation par l'organisateur, un dédommagement de 120 € est demandé ou le chèque de caution de 500 € est gardé.			
Chaque association locale (siège social à Ligueil) a droit à une location gratuite par an de la salle des Prés Michau ou de la salle du Foyer Rural uniquement (ce qui exclue les frais de nettoyage, la location de la cuisine, les frais de chauffage, l'utilisation de la galerie...pour le Foyer Rural). Les frais de nettoyage et les frais de chauffage de la salle des Prés Michau seront donc facturés en cas de location gratuite par une association locale.			

11. PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES AVIS D'OBSEQUES ET D'UNE GERBE A L'OCCASION DE DECES (CONSEILLERS MUNICIPAUX ET AGENTS COMMUNAUX) - 2012-048

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2010, une délibération a été prise. Elle spécifie que la commune prend en charge uniquement l'insertion dans un journal local des avis d'obsèques à l'occasion du décès des conseillers municipaux de la commune de LIGUEIL en exercice ou ayant exercé cette fonction et des agents communaux en exercice et ayant fait leur carrière au sein de la commune.

Il est proposé au Conseil de permettre à nouveau la prise en charge de l'achat d'une gerbe à l'occasion du décès des conseillers municipaux de la commune de LIGUEIL en exercice ou ayant exercé cette fonction et des agents communaux en exercice et ayant fait leur carrière au sein de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 0 ABSTENTION, 6 voix CONTRE :

DECIDE

DE PRENDRE EN CHARGE l'achat d'une gerbe uniquement à l'occasion du décès des conseillers municipaux de la commune de LIGUEIL en exercice ou ayant exercé cette fonction et des agents communaux en exercice et ayant fait leur carrière au sein de la commune,

DE FIXER le montant d'achat de la gerbe à 60 € TTC.

12. BONS A LA NAISSANCE - CREDIT AGRICOLE – 2012-049

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre le Crédit Agricole et la Commune et propose de fixer à 8 € le montant du coupon offert par la Commune pour l'ouverture d'un livret A lors de la naissance d'un enfant dont les parents habitent la commune. Une convention similaire a été signée avec la Caisse d'Epargne avec la même participation de 8 € par la Commune.

Le Conseil Municipal décide, par 15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 2 voix CONTRE, de fixer à huit euros le montant du coupon offert par la Commune pour l'ouverture d'un livret A auprès du Crédit Agricole lors de la naissance d'un enfant dont les parents habitent la commune.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 16 mai 2012.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h21.

Le compte rendu de la séance du 19 avril 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 26 avril 2012, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.